



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2023013
Approbation CTG**

Séance du 17 Février 2023

Le 17 Février 2023, dix-neuf quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DELIGEARD Arnaud, Maire.

Présents :

M. DELIGEARD Arnaud, M. CHASSAGNE Jean-François, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. BONIN Gérard, M. GILLES Xavier, Mme LEBRE Amélia, M. MONNET Jérôme, Mme PELLETIER Emeline, Mme CHAUVET Anne-Marie.

Absents : M. DEVILLARD Claude, M. MAIRE Pierre.

Excusée : Mme DEGIRAL Laurence

Pouvoir : Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme CHAPPAZ Aurélie.

Secrétaire de séance : Mme PELLETIER Émeline.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Date de la convocation : 13 Février 2023.

Date d'affichage de la convocation : 13 Février 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019/390 du 25 juin 2019 autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Vu la délibération n°2017.12.11/128 du 11 décembre 2017 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a adopté la définition de l'intérêt communautaire des compétences optionnelles et notamment de l'Action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°2019.03.18/029 du 18 mars 2019 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a approuvé les conditions de la convention d'objectifs et de financement dans le cadre de la prestation de service « Contrat Enfance Jeunesse » 2018-2021 avec la CAF de l'Allier,

Vu la signature de la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service « Contrat Enfance Jeunesse – Collectivité territoriale 2018-2021 » entre la CAF de l'Allier et la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, le SIVOS de Jaligny-sur-Besbre, la

commune de Beaulon, la commune de Créchy, la commune de Diou, la commune de Dompierre-sur-Besbre, la commune de Le Donjon, la commune de Le Pin, la commune de Saint Gérard-Le-Puy, la commune de Tréteau et la commune de Varennes-sur-Allier, en date du 06 décembre 2018,

Vu la délibération n°2021.05.25/76 du 25 mai 2021 par laquelle le Conseil communautaire a créé et adopté la composition d'un comité de pilotage pour construire le nouveau partenariat avec la CAF, intitulé convention territoriale globale (CTG),



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vu la délibération n° 2021.09.20/109 du 20 septembre 2021 par laquelle le Conseil communautaire a dénoncé au 31 décembre 2020 la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Contrat Enfance Jeunesse » conclue du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021, signée entre la Communauté de communes et la CAF de l'Allier, pour permettre la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG),

Vu la délibération n°2022.11.14/93 du 14 novembre 2022 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire a validé le plan d'actions et les modalités de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Allier,

Considérant que le plan d'actions et les modalités de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Allier doivent être validés par l'ensemble des bénéficiaires à savoir le SIVOS de Jaligny-sur-Besbre, la commune de Beaulon, la commune de Créchy, la commune de Diou, la commune de Dompierre-sur-Besbre, la commune de Le Donjon, la commune de Le Pin, la commune de Saint Gérard-Le-Puy, la commune de Tréteau et la commune de Varennes-sur-Allier,

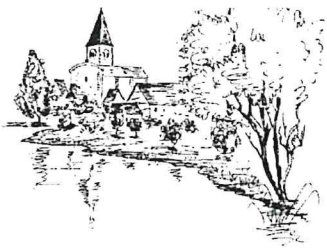
Il est rappelé que :

L'objectif d'une CTG est d'organiser les politiques familiales de territoire en poursuivant comme principal objectif de définir des réponses adaptées aux enjeux communautaires. D'une durée de 4 ans, la CTG offre un cadre plus large que celui apporté précédemment par les « Contrats Enfance Jeunesse » et vise ainsi à devenir un pendant social et familial au projet de territoire, sur l'ensemble des champs de compétences de la Caisse d'Allocation Familiale.

Les différents travaux menés pour établir le projet de convention ont permis d'identifier 3 thématiques prioritaires, petite enfance, enfance et jeunesse, appréhendées autour de 3 axes majeurs :

- Structurer l'offre de garde et d'accueil des enfants et des jeunes sur le territoire,
- Sécuriser les familles dans leur fonction parentale,
- Accompagner les publics cibles (jeunes et personnes en situation de handicap) vers l'autonomie.

	<i>Petite enfance</i>	<i>Enfance</i>	<i>Jeunesse</i>
<i>Structurer l'offre de garde et d'accueil des enfants et des jeunes sur le territoire</i>	Accompagner les porteurs de projet petite enfance (MAM, crèches, etc.), Organiser un rôle de médiation pour faciliter le fonctionnement des MAM, Valoriser les métiers petite enfance, et le « dégenrer ».	Favoriser l'égalité d'accès aux accueils de loisirs, Mutualiser les formations des métiers d'animateurs (animation, handicap...), Favoriser l'uniformisation des accès aux services proposés (mobilité : ramassages de transport et faciliter les accès tarifaires)	Favoriser l'implication des jeunes dans le développement de leur autonomie, Rapprocher les jeunes vers la formation et l'emploi



MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

<i>Sécuriser les familles dans leur fonction parentale</i>	<i>Renforcer l'offre actuelle du LAEP et développer son accès sur l'ensemble du territoire, Proposer une offre d'information type guichet unique pour les familles.</i>	<i>Développer une offre d'accompagnement à la scolarité des publics fragiles (CADA, ASE, ESH notamment)</i>	<i>Développer une offre de soutien psychologique, Accompagner les parents sur les outils numériques</i>
<i>Accompagner les publics cibles (jeunes et personnes en situation de handicap) vers l'autonomie</i>	Développer les compétences psycho sociales dès le plus jeune âge (scolarité, temps collectifs...).	Renforcer la mutualisation de l'offre entre les communes/ centres sociaux et acteurs du territoire	Accompagner les jeunes pour faciliter la mobilité, Développer l'engagement (bénévolat/junior association, etc.), Faciliter les offres d'hébergements pour les jeunes en insertion (offre dédiée, FJT.....)

Afin d'envisager le déploiement de ces politiques familiales, des ateliers ont été menés avec les différents partenaires permettant ainsi de décliner la CTG en axes opérationnels traduits selon le plan d'actions intégré à la convention ci-annexée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- valide le plan d'actions proposé ci-dessus et les modalités de la Convention Territoriale Globale avec la CAF annexée à la présente délibération,
- autorise le Maire à signer ladite Convention Territoriale Globale avec la CAF ainsi que tout document correspondant et à effectuer les démarches nécessaires.

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Pour extrait conforme

Le Maire

Arnaud DÉLIGEARD

